

# Georges Mandel

Maire de Soulac-sur-Mer



# Georges Mandel en famille



# Félix MESNARD

## 1873 - 1914

Propriétaire viticulteur

Bijoutier

Membre de la Chambre de commerce de  
Bordeaux

Maire de Soulac-sur-Mer

Conseiller général de Saint-Vivien

Député du 26 avril 1914 au 5 juillet 1914



3 août 1914

39<sup>e</sup> Année. — N° 13.792.

**ABONNEMENTS**

Seine et Seine-et-Oise	
TROIS MOIS.....	5 fr.
SIX MOIS.....	9 fr.
UN AN.....	18 fr.
Départements et Colonies	
TROIS MOIS.....	6 fr.
SIX MOIS.....	11 fr.
UN AN.....	22 fr.
Etranger	
TROIS MOIS.....	8 fr.
SIX MOIS.....	15 fr.
UN AN.....	30 fr.

# Le Petit Parisien

• 5 centimes

Le plus fort tirage des journaux du monde entier

5 centimes

\*\*\*

Lundi 3 Août 1914.

**DIRECTION**  
16-18, rue d'Enghien, Paris (10<sup>e</sup>)  
TÉLÉPHONE: GUY. 02.73 - 02.75 - 15.00

**ANNONCES**  
Les annonces et réclames sont reçues  
à l'OFFICE D'ANNONCES à  
10, place de la Bourse, 10, Paris (2<sup>e</sup>)  
TÉLÉPHONE GUYENNE: 17.99

***Sans déclaration de guerre  
l'Allemagne a envahi notre territoire***

**DÉPÊCHES OFFICIELLES**

**L'état de siège général proclamé — Le Parlement est convoqué pour lundi**

1917

# Georges Mandel et Georges Clemenceau



Georges Mandel, Chef de cabinet



Georges Clemenceau, Président du Conseil

# 1919

## Année électorale

- 30 novembre 1919

élu Conseiller municipal  
avec 364 voix

- 10 décembre 1919

élu Maire de Soulac

avec 16 voix sur 16 votants

NOM	PRÉNOMS	PROFESSIONS	DATE de LA NAISSANCE	DOMICILE RÉEL	SOMBRE de suffrages obtenus	OBSERVATIONS
1	Mantel	Georges	Député à la Chambre	Paris	364	
2	Gramont	Daniel	propriétaire	Soulac	363	
3	Meylan	Auguste	int. maître	id	344	
4	Sabatier	Ferdinand	propriétaire	id	317	
5	Motayer	Alexandre	id	id	308	
6	Call	Joseph	id	id	304	
7	Martin	André	terroirier	id	304	
8	Marcoux	Ludovic	propriétaire	id	302	
9	Magnoux	Lucile	titulaire	id	277	
10	Exlvé	Roger	propriétaire	Bordeaux	266	
11	Manay	Georges	prof. indépendant	Soulac	262	
12	Gallien	Albert	général	id	261	
13	Berthejac	Bern	propriétaire	id	236	
14	Caillon	Louis	empl. de l'Etat	id	235	
15	Crich	Edouard	propriétaire	Bordeaux	234	
16	Lavaud	Georges	charpentier	Soulac	223	
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						

(1) Les Conseillers municipaux prennent rang dans l'ordre du tableau.  
Cet ordre est déterminé, même quand il y a des élections partielles :  
1° par la date la plus ancienne des nominations; 2° entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus; 3° et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.  
Aussitôt que le Conseil municipal aura été constitué, les maires devront dresser le tableau dont il s'agit, en déposer un exemplaire à la mairie pour être tenu à la disposition des personnes qui voudront en prendre communication ou copie, en adresser un deuxième exemplaire à la Préfecture et, pour les communes situées en dehors de l'arrondissement de Bordeaux, un troisième exemplaire à la Sous-Préfecture intéressée.

Certifié véritable :  
à Soulac-sur-Mer, le 10 décembre 1919.  
Le Maire,  
Georges Mantel



# 1925

## Année électorale

- 3 mai 1925

élu Conseiller municipal  
avec 304 voix

- 17 mai 1925

élu Maire de Soulac  
avec 13 voix sur 16 votants  
(3 bulletins blancs)

ARRONDISSEMENT de Sesparre Commune de Soulac sur mer CANTON de S. Vivien

NOMS DES CONSEILLERS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES par chacun d'eux	PROFESSIONS OU FONCTIONS PUBLIQUES (autres que celles de Maire ou Adjoint)	DATE depuis laquelle ils font partie du Conseil sans interruption	SITUATION DANS LA MUNICIPALITÉ (Maire ou Adjoint)	A-T-IL DÉJÀ ÉTÉ MAIRE OU ADJOINT, ET DATES Depuis quelle époque remplit-il ces fonctions?	OBSERVATIONS
<del>Guilhems Jules</del>	<del>330</del>	<del>industriel</del>	<del>1928</del>			
<del>Mandel Georges</del>	<del>304</del>	<del>Conseiller Général</del>	<del>1919</del>	<del>maire</del>	<del>maire de 1919/1928</del>	
<del>Ballouin Albert</del>	<del>308</del>	<del>Zingueur</del>	<del>1919</del>			
<del>Boivin Lucien</del>	<del>288</del>	<del>Entrepreneur</del>	<del>1928</del>			
<del>Grassonod Daniel</del>	<del>248</del>	<del>Propriétaire agric.</del>	<del>1904</del>			
<del>Palme Roger</del>	<del>298</del>	<del>Magasinier</del>	<del>1919</del>			
<del>Palme André</del>	<del>291</del>	<del>Entrepreneur</del>	<del>1928</del>			
<del>Jehoua André</del>	<del>268</del>	<del>Négociant</del>	<del>1928</del>	<del>1<sup>er</sup> adjoint</del>	<del>1<sup>er</sup> adjoint 1904/1928</del>	
<del>Levy Victorien</del>	<del>263</del>	<del>Entrepreneur</del>	<del>1928</del>			
<del>Maurin Michel</del>	<del>289</del>	<del>Propriétaire agric.</del>	<del>1928</del>			
<del>Coudy André</del>	<del>288</del>	<del>1<sup>er</sup> 1<sup>er</sup></del>	<del>1928</del>	<del>2<sup>e</sup> adjoint</del>		
<del>Sapède Joseph</del>	<del>287</del>	<del>1<sup>er</sup> 1<sup>er</sup></del>	<del>1928</del>			
<del>Martin Gabriel</del>	<del>288</del>	<del>industriel</del>	<del>1928</del>			
<del>Agneau Emile</del>	<del>249</del>	<del>distillateur</del>	<del>1922</del>			
<del>Taux Lucien</del>	<del>238</del>	<del>propriétaire agric.</del>	<del>1928</del>			
<del>Marius Lucien</del>	<del>216</del>	<del>propriétaire</del>	<del>1928</del>		<del>ancien adj. 1919/1924</del>	

RECETTES DE LA GI  
23 MAI 1925

MAIRIE DE SOULAC SUR MER  
BOULEVARD DE LA LIBERTÉ

Pour le Maire délégué  
L'ADJOINT.  
*M. L. L.*

Bordeaux. — Imp. Hugué. — 8324.

# 1929

## Année électorale

- 5 et 12 mai 1929

élu Conseiller municipal  
avec 325 voix

- 19 mai 1929

élu Maire de Soulac

avec 15 voix sur 15 votants

ARRONDISSEMENT de Bordeaux Commune de Soulac s/ Mer CANTON de St-Vivien

NOMS DES CONSEILLERS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES par chacun d'eux	PROFESSIONS ou FONCTIONS PUBLIQUES (autres que celles de Maire ou Adjoint)	DATE depuis laquelle ils font partie du Conseil sans interruption	SITUATION DANS LA MUNICIPALITÉ (Maire ou Adjoint)	A-T-IL DÉJÀ ÉTÉ MAIRE OU ADJOINT, ET DATES Depuis quelle époque remplit-il ces fonctions ?	OBSERVATIONS
M. Rooy	331	Entrepreneur	9 Mai 1925			
Galloin	330	Shipowner	30 Nov/1919			
Morand	325	Député	30 Novemb/1919	Maire	oui : 30 Novemb/1919	
Grammond	316	Propriétaire	15 Mai 1904			
Robin	314	Entrepreneur	9 Mai 1925			
Guiffey	313	Industriel	d:			
Delpach	298	Entrepreneur	d:			
Morand	289	Industriel	d:			
Laporte	285	Propriétaire	d:			
Candy	282	d:	d:	1 <sup>er</sup> Adj:	oui : 17 Mai 1925	
Maurin	278	d:	d:			
Jeanneau	275	d:	5 Mai 1929			
Calvé	237	d:	30 Nov/1919			
Leroux	214	Commerçant	9 Mai 1925	1 <sup>er</sup> Adj:	oui : 17 Mai 1925	8 e 8.
Birok	214	Propriétaire	5 Mai 1929			
Dunghas	209	Commerçant	d:			

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SOULAC-SUR-MER (GIRONDE)

LE MAIRE DE SOULAC-SUR-MER (GIRONDE)

LE MAIRE ADJOINT.

A. Candy

Bordeaux - Imp. Bagot - 93311.

# 1935

Année électorale

- 5 mai 1935

élu Conseiller municipal  
avec 460 voix

- 19 mai 1935

élu Maire de Soulac

avec 15 voix sur 15 votants

(14) Avoir soin d'inscrire les noms des candidats dans l'ordre décroissant des suffrages qu'ils ont obtenus et mettre sur la liste tous les candidats, quel que soit le nombre des voix qu'ils ont réunies.

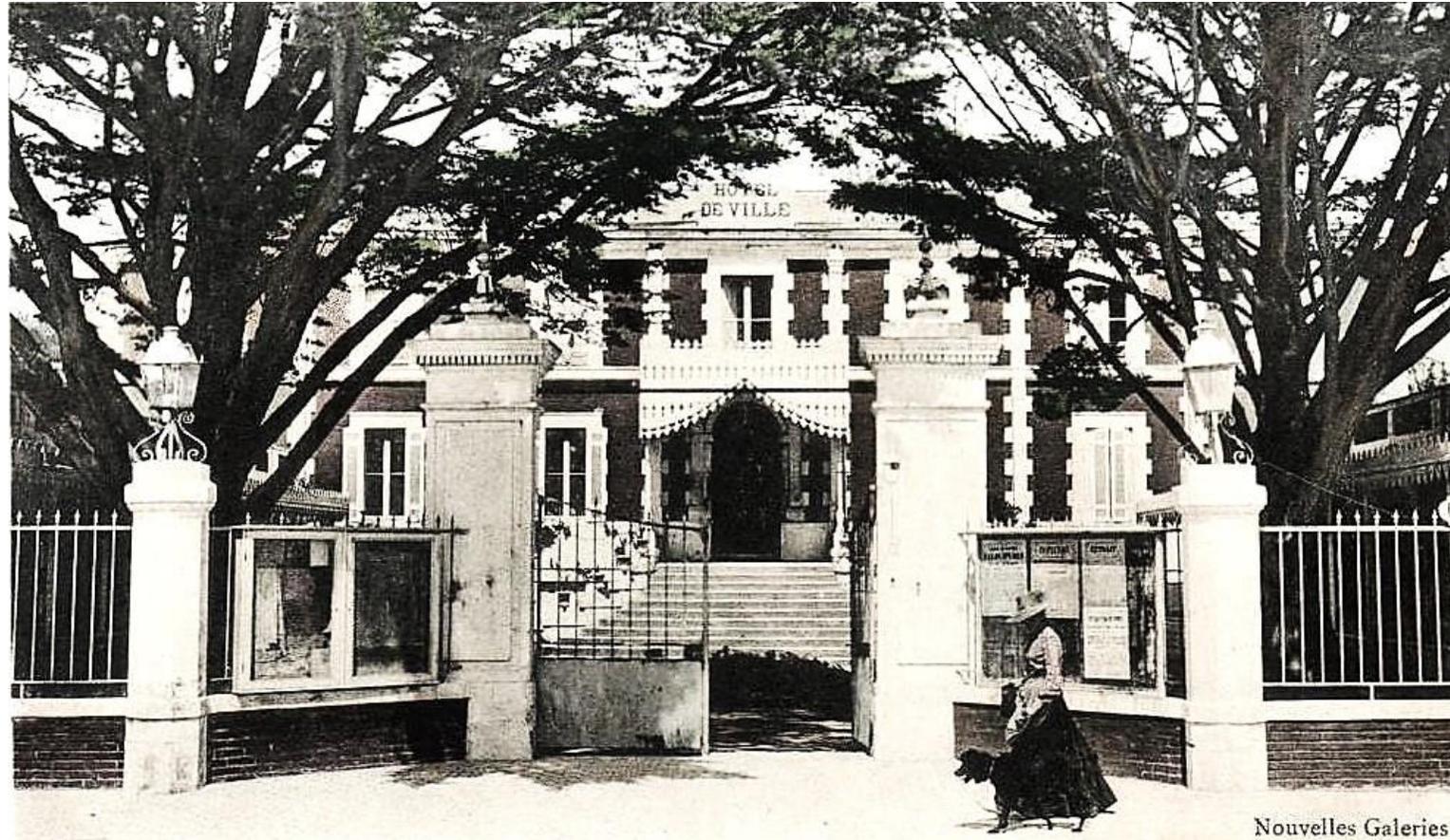
RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés..... 548

## ÉTAT DES SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (14)	QUALIFICATIONS	NOMBRE DE SUFFRAGES RESPECTIVEMENT OBTENUS	
		en chiffres	en toutes lettres
<del>M. Gallio Albert</del>	<del>Commerçant</del>	<del>461</del>	<del>quatre cent soixante dix</del>
M. Maudel Georges	Médecin	460	quatre cent soixante
M. Guibaud Jules	Industriel	449	quatre cent quarante neuf
M. Graucoud Daniel	ppre	445	quatre cent quarante cinq
M. Haraud Georges	Commerçant	427	quatre cent vingt sept
M. Courty André	ppre	398	trois cent quatre vingt dix huit
M. Jeannetier Berthold	"	384	trois cent quatre vingt quatre
M. Douglas Paul	Commerçant	367	trois cent soixante sept
M. Robin Lucien	"	337	trois cent trente sept
M. Bataille Jean	ppre	335	trois cent trente cinq
M. Roy Victorin	"	331	trois cent trente et une
M. Liège Maurice	"	330	trois cent trente
M. Perot Guillaume	"	324	trois cent vingt quatre
M. Maurin Michel	"	314	trois cent quatorze
M. Martin Gabriel	"	296	deux cent quatre vingt six
M. Cahuc Eloi	"	285	deux cent quatre vingt cinq

# Georges Mandel

Maire de Soulac-sur-Mer



# Résidences de Georges Mandel à Soulac

**Hôtel LESCORCE**



**Villa Rayon d'Or**



# Vie personnelle de Georges MANDEL



Georges MANDEL  
(Louis Rothschild)  
1885 - 1944

Henriette LABOUT  
1903 - 1943

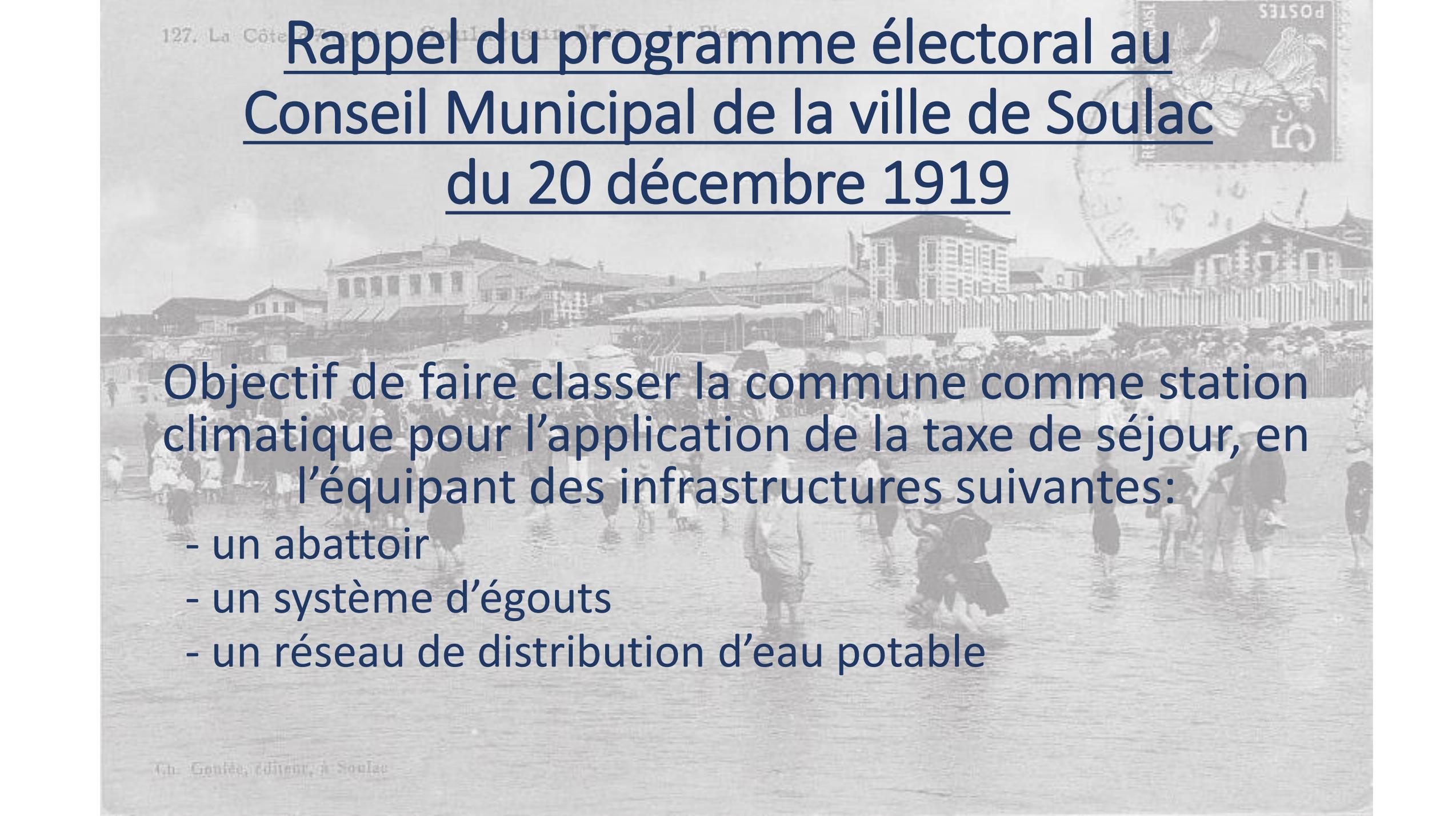
Viviane LABOUT  
1925 - 2022  
(père inconnu)

Béatrice BRETTEY  
1893 - 1982  
Sociétaire de la  
Comédie Française

Claude LABOUT  
1930 - 2003  
Reconnue Rothschild  
le 12 novembre 1937

Placée par Georges MANDEL  
à l'âge de 4 ans chez la  
famille MEDARD de SOULAC



A historical black and white photograph of a busy beach scene. In the foreground, many people are wading in the shallow water. In the background, there are several buildings, including a large, multi-story structure with a balcony. The overall atmosphere is that of a popular seaside resort.

# Rappel du programme électoral au Conseil Municipal de la ville de Souillac du 20 décembre 1919

Objectif de faire classer la commune comme station climatique pour l'application de la taxe de séjour, en l'équipant des infrastructures suivantes:

- un abattoir
- un système d'égouts
- un réseau de distribution d'eau potable

# Conseil Municipal du 20 AOÛT 1920

Le Conseil après avoir délibéré demande le classement de la commune de Soulac comme station de tourisme pour percevoir la taxe de séjour (décret du 4 mai 1920) selon les critères suivants :

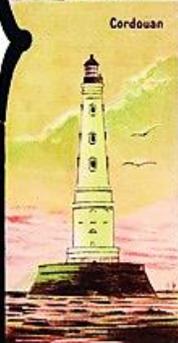
- Curiosités artistiques : La Basilique – L'Abbaye – Les sarcophages – Le ponton – Les fouilles St, Nicolas – Les travaux de Pointe de Grave – Le champ de tir interalliés.
- Curiosités naturelles : Les forêts de pins maritimes et de chênes verts – La plage de sable fin – Les dunes.
- Moyens de communications : Chemin de fer du Midi, ligne de Bordeaux à Pointe de Grave – Chemin de fer des Landes par Lesparre – Bateau à vapeur de Royan à Pointe de Grave.
- Moyens de logement : Hôtels, pensions de famille : 12 soit 200 lits.  
Villas, appartements meublés : 800 soit 6 000 lits.
- Ressources en eau potable : nappes d'eau douce filtrée par les couches de sable, chaque villa possède un puits fermé en ciment.
- Indications des mesures prises pour les eaux usées : rien encore, attendons la perception de la taxe de séjour pour payer un emprunt qui sera affecté à la construction des égouts, de l'abattoir et de l'adduction d'eau.
- Dates de la saison touristique : de Pâques à fin octobre.
- Nombre approximatif de personnes séjournant actuellement dans la station : 15 000 personnes.
- Rendement annuel attendu de la taxe de séjour : de 40 à 50 000 francs.
- Tarifs en première catégorie : 0,90 francs par personne et par jour.
- Suivent 3 catégories de paiement et de nombreuses exonérations.

# CHEMIN DE FER DU MÉDOC

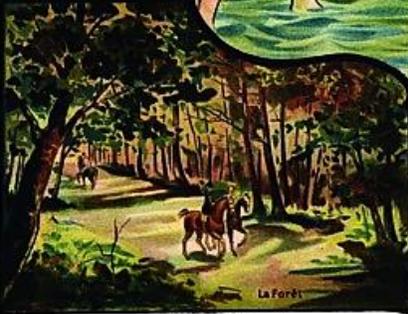
PLAGE DE SABLE FIN

FORÊT SUPERBE

CASINO MUNICIPAL



Cordouan



La Forêt

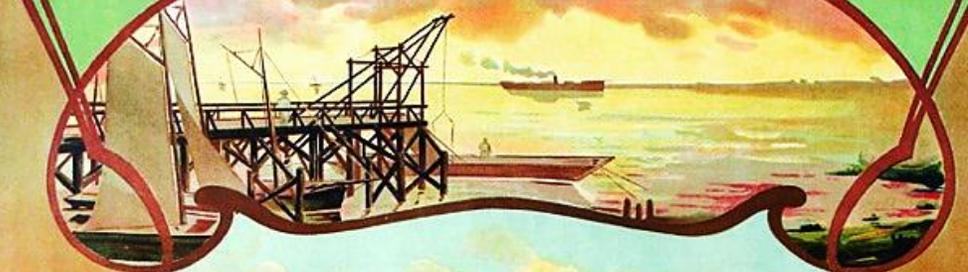
# SOULAC SUR-MER

A 1 HEURE 50' DE BORDEAUX

IMP. COMM. J. BIÈRE D' BORD'

# SOULAC SURMER

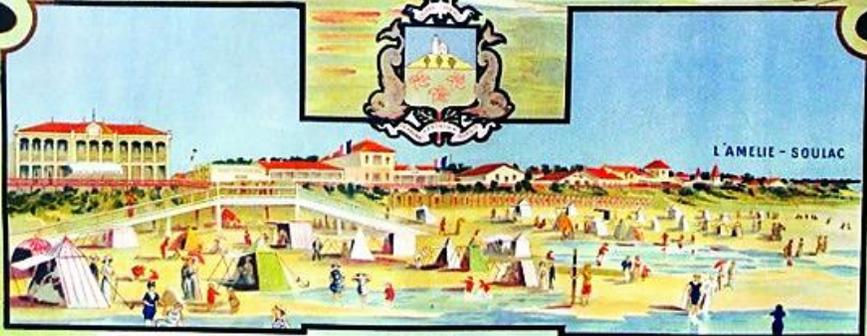
La Pointe de Grave - Le Verdon



Phare de Cordouan



Abbaye de Soulac



L'ANELLE - SOULAC

# CHEMIN DE FER DU MÉDOC

AFFICHES F. PECH & C<sup>e</sup>. BORDEAUX

# CHEMINS DE FER DU MÉDOC

## Bains de Mer de Soulac & Royan



Pointe de Grave



Plage de Soulac



**TRAINS EXPRESS**  
Tous les jours sauf les Dimanches & Fêtes

Départ de Bordeaux	4 <sup>h</sup> 15
Arrivée à Soulac	6 <sup>h</sup> 15
à Royan	7 <sup>h</sup> 15
Départ de Royan	8 <sup>h</sup> 15
à Soulac	9 <sup>h</sup> 15
Arrivée à Bordeaux	10 <sup>h</sup> 15

**BILLETS A ALLER & RETOUR**  
VALABLES HUIT JOURS

**Dimanches & Fêtes**  
(Trains de plaisir)

Départ de Bordeaux	7 <sup>h</sup> 45
Arrivée à Soulac	9 <sup>h</sup> 45
à Royan	10 <sup>h</sup> 45
Départ de Royan	11 <sup>h</sup> 45
à Soulac	12 <sup>h</sup> 45
Arrivée à Bordeaux	13 <sup>h</sup> 45

**BILLETS A PRIX RÉDUITS**  
VALABLES DEUX JOURS

## LE VERDON



# CHEMINS DE FER DU MÉDOC



## SOULAC S/MER

LA PLUS BELLE PLAGE DE SABLE FIN

Lettre de Georges Mandel  
à son premier adjoint Louis Caillon  
le 22 février 1925

Cher Monsieur Caillon,

J'ai le plaisir à vous adresser ci-joint les textes du décret, que me communique le Ministre de l'Hygiène et par lequel il vient d'ériger Soulac en station climatique.

Je vous serais obligé de l'annoncer officiellement à vos collègues.

Je suis sûr qu'ils se réjouiront de cette décision qui atteste les succès des efforts conjugués de la Municipalité et du Syndicat d'Initiatives.

Pour ma part, je suis particulièrement heureux d'avoir vu consacrer par un résultat tangible les démarches et les négociations auxquels je me livrais depuis près de quatre années.

Veillez en informer, je vous prie, toute la population et convoquer d'extrême urgence la commission de la taxe de séjour et le Conseil pour prendre toutes décisions nécessitées par cette situation nouvelle.

Je vous assure, Cher Monsieur Caillon, de mon cordial dévouement.

Georges Mandel.

(Lettre exposée à la mairie de Soulac)

18 février 1925

72, AVENUE MOZART, XVII<sup>e</sup>

Cher Monsieur Caillon,

J'ai plaisir à vous adresser ci-joint les textes du décret  
que me communique le Ministre de l'Hygiène et par lequel  
il vient d'ériger Soulac en station climatique -

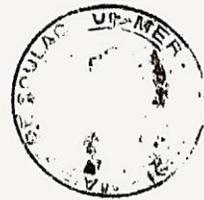
Je vous serais obligé de l'annoncer officiellement à vos  
collèges -  
Je suis sûr qu'ils se réjouiront de cette décision qui atteste  
le succès des efforts conjugués de la Municipalité et du  
Syndicat d'Initiatives -

Pour ma part, je suis particulièrement heureux d'avoir vu  
consacrer par un résultat tangible les démarches et les  
négociations auxquelles je me livrais depuis ~~près de~~ <sup>presque</sup> quatre  
années -

Veillez en informer, je vous prie, toute la population  
et convoquer d'extrême urgence la commission de la  
taxe de séjour et le conseil pour prendre toutes décisions  
nécessitées par cette situation nouvelle

Je vous assure, Cher Monsieur Caillon, de mon  
cordial dévouement.

Georges Mandel



Reçu le 23 février 1925  
à midi 30

L'ADJOINT,

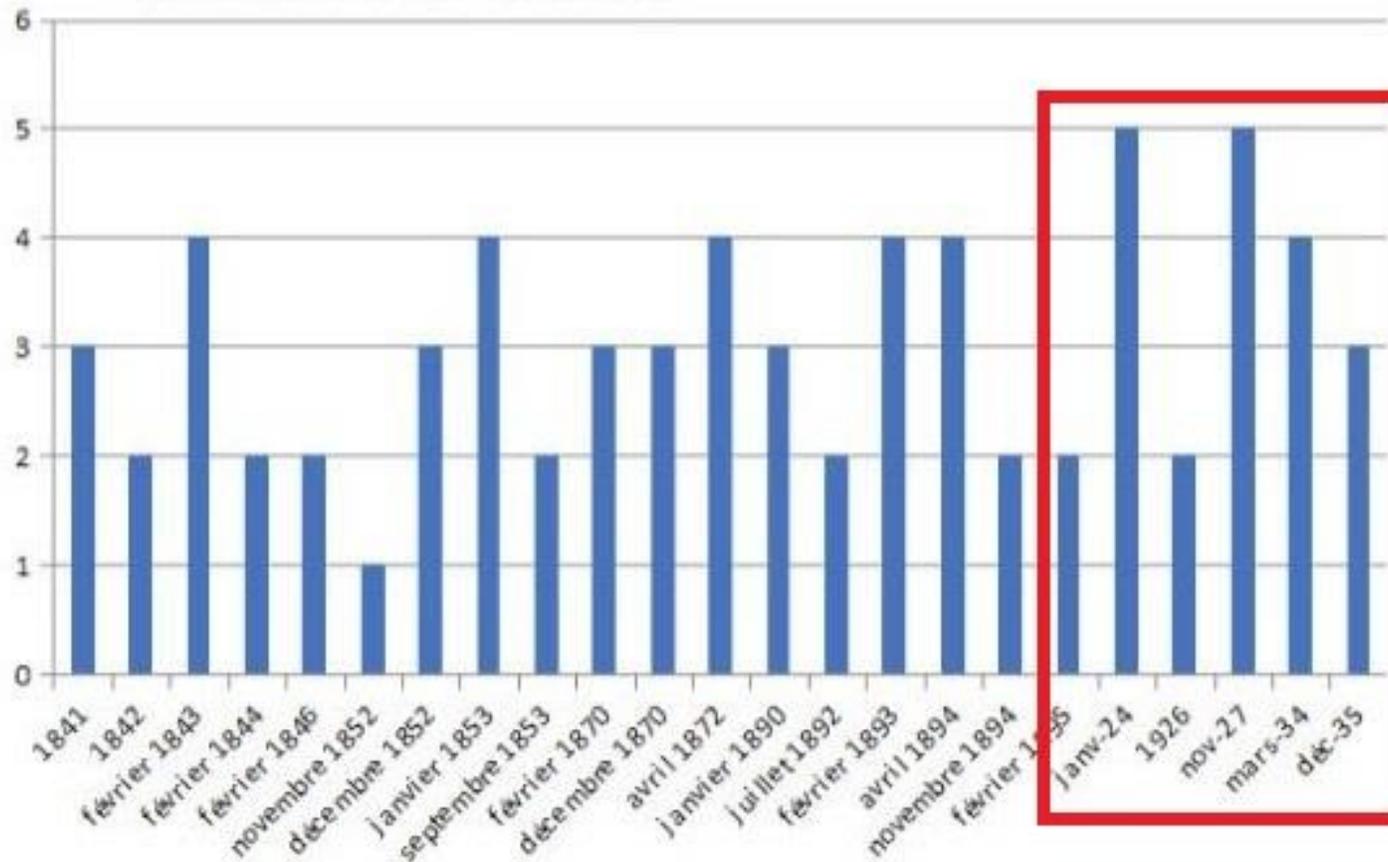
LA CÔTE D'ARGENT

280 SOULAC sur MER — Vague devant le Nouveau Ponton  
pendant sa construction

# TEMPÊTES À SOULAC

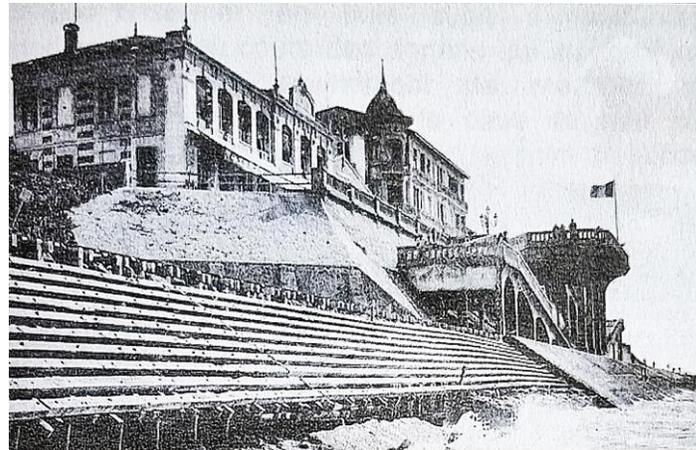
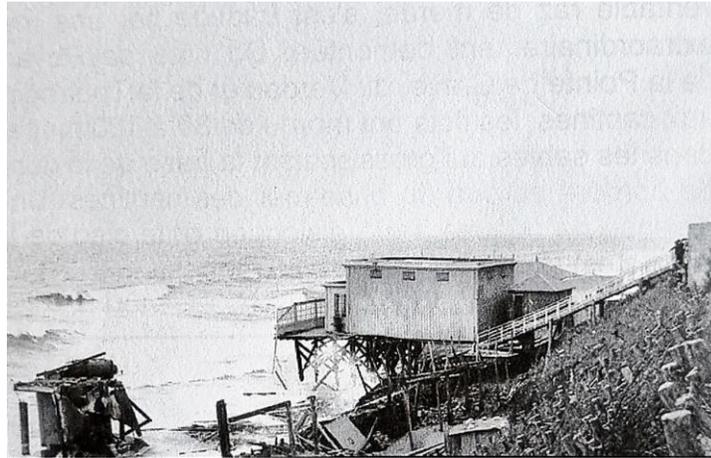
# Indice de sévérité des tempêtes en Gironde

(Étude de Emmanuel Garnier : "La mer cet ennemi de plusieurs siècles")



Tempêtes à l'origine de dommages (érosion, rupture de digues, recul du trait de côte) sur le littoral de la Gironde entre 1840 et 1940. A chaque tempête est affecté un indice de sévérité.

# DESTRUCTIONS des TEMPÊTES DE 1924 et 1927



# Subventions obtenues par Georges Mandel pour la ville de Soulac



## Subventions 1924

- 100 000 frs pour la réfection des chemins dévastés du Ministère du Travail
- 2 000 000 de francs pour travaux du littoral par l'État et le Conseil Général
- 130 000 frs pour l'abattoir du fonds Paris Mutuel
- 100 000 frs pour l'abattoir du Ministère de l'Intérieur

**Total = 2 330 000 francs (245 000 000 €)**

## Subventions 1929

- 1 650 000 frs pour la protection du littoral du Ministère du Travail
- 290 000 frs pour l'adduction d'eau du fonds Paris Mutuel
- 90 000 frs pour l'abattoir du Ministère des Finances
- 225 000 frs pour réparation des défenses de la plage, information Préfet
- Suite aux démarches de Georges Mandel, vote en séance extraordinaire par la Chambre et le Sénat de 32 millions de francs (12 millions pour de Département) pour la défense du Bas Médoc et de la commune de Soulac

**Total = 2 255 000 francs (155 000 000 €)**

# Subventions obtenues par Georges Mandel pour la ville de Soulac

## Subventions 1930

- Georges Mandel informe le Conseil Municipal que du 8 avril au 19 août 1930, il a obtenu :  
**1 000 960 francs de subventions (130 000 000 €)**

## Subvention 1931

Suite aux interventions de Georges Mandel, les subventions suivantes ont été obtenues :

- 125 000 frs pour l'électrification de la ville
- 117 000 frs pour la réparation des bâtiments communaux
- 10 000 frs pour les dommages intempéries
- 4000 frs pour le salaire du commissaire de Police

**Total = 256 000 francs (19 000 000 €)**

## Subvention 1938

- 175 000 frs pour le projet Bains-Douches (10 500 000 €)

PERSPECTIVE.

1926

## Projet d'agrandissement et d'embellissement de la ville de Soulac-sur-Mer par Guillaume Tronchet, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux

- Casino municipal avec :
  - grand restaurant terrasses extérieures
  - théâtre
  - salle de concert de cinq cents places
  - services annexes
- Construction de deux hôtels, l'un de luxe, l'autre de premier ordre
- Aménagement d'une grande place à arcades avec boutiques de luxe
- Square pour enfants
- Grandes terrasses successives vers la mer
- Ouverture d'une grande avenue reliant le casino, les hôtels, la gare et la route de Bordeaux
- Ouverture d'une seconde avenue reliant le casino, les hôtels, la gare et le futur terrain de golf
- Ouverture d'une troisième avenue reliant le casino, les hôtels, la gare et le futur jardin public de dix hectares environ
- Aménagement d'un hippodrome avec tribune, paddock et services utiles
- La grande licence sera accordée à tous les établissements

La commune assurera la distribution d'eau potable, le réseau d'égouts et l'éclairage public.

20 juin 1926, le Conseil Municipal sous la présidence de André Leroux, accepte à l'unanimité le projet et donne pouvoir à M. Mandel pour établir cahiers des charges et conventions.

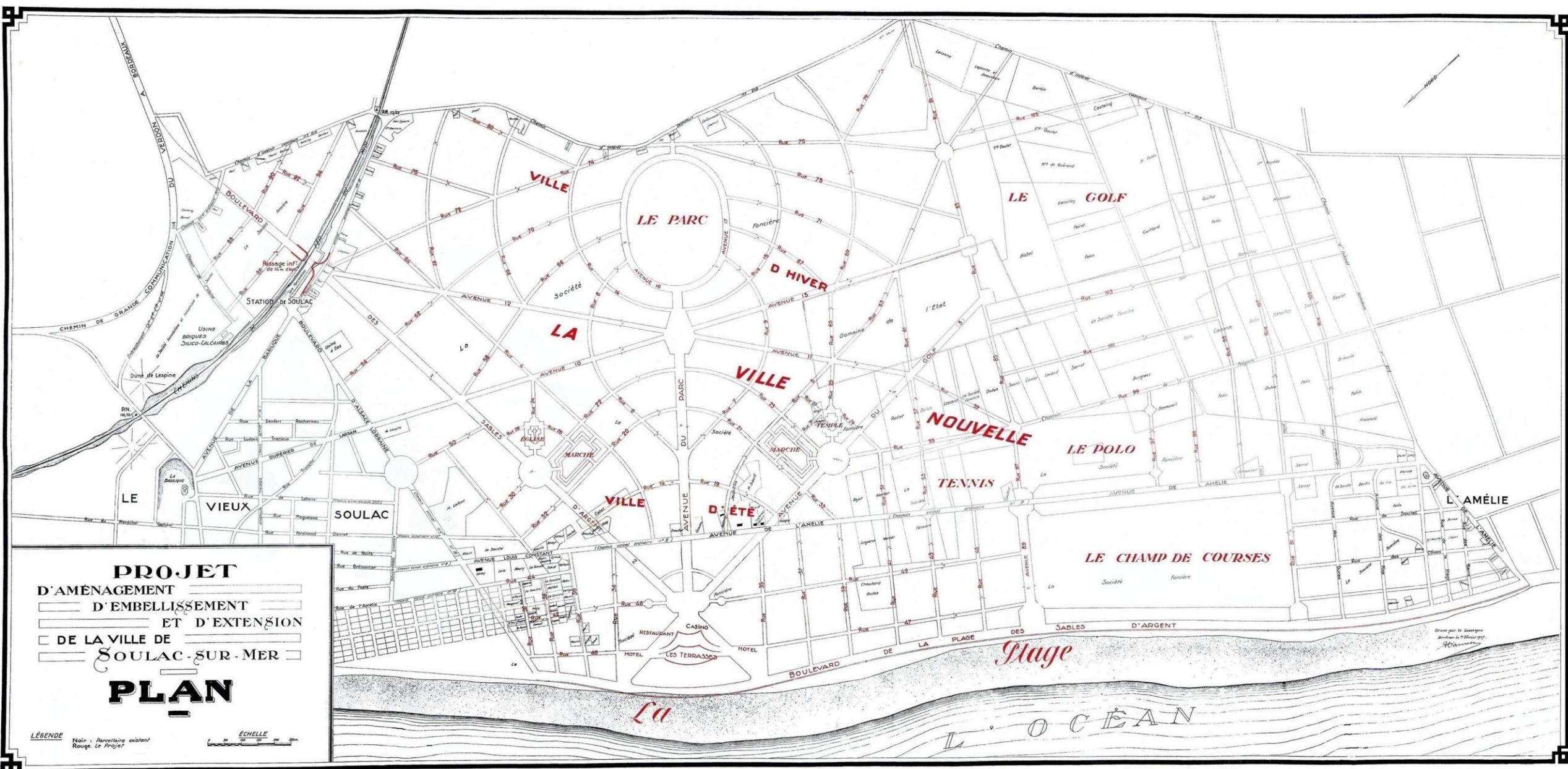
7 août 1926

M. Mandel détaille pour la ville les avantages du projet :

- création d'un réseau routier de 42 kms avec canalisations d'eau de gaz, d'électricité et d'égouts, soit un capital de dix millions six cent mille francs,
- Valorisation des terrains communaux cédés par la création de parcs, casino, hôtels et hippodrome.

Création d'une nouvelle  
plage :

**LES SABLES D'ARGENT**



**PROJET  
D'AMÉNAGEMENT  
D'EMBELLISSEMENT  
ET D'EXTENSION  
DE LA VILLE DE  
SOULAC-SUR-MER**

**PLAN**

**LÉGENDE**  
 Noir : Parcelles existantes  
 Rouge : Le Projet

**ÉCHELLE**  
 0 20 40 60 80 100

Plans pour le Soulac-sur-Mer  
 Bordeaux le 7 Mars 1937.  
 P. B. A. S. M.

# 1939 : DECLARATION DE GUERRE

La France et la Grande-Bretagne s'engagent à respecter les populations civiles.— L'ALLEMAGNE LES DÉTRUIT

DERNIERE EDITION

**Paris-soir**

1939 11, rue de la Paix PARIS 1<sup>er</sup> 4 227-2888 1939

DERNIERE EDITION COTTON 50 cent.

---

## **LA GUERRE EST DÉCLARÉE**

---

### **L'Angleterre depuis ce matin 11 heures La France depuis cet après-midi 5 heures sont entrées en état de guerre avec l'Allemagne**

---

Elles n'avaient reçu aucune réponse du Führer à l'ultime démarche qu'en plein accord elles avaient effectuée séparément à Berlin

---

<h4><b>La France commande...</b></h4> <p>Depuis deux heures exactement le monde est défilé. La France et la Grande-Bretagne ont tout fait pour empêcher ce monde de tomber dans la catastrophe. Mais la folie allemande du matin de l'Allemagne fauchée, son mépris absolu, son aveuglement jusqu'à précipiter l'Europe dans le sang. Face à l'ennemi le monde et la confiance de millions d'êtres humains, certains d'entre eux, il faut s'occuper avec les armes.</p> <p>C'est une lutte pour le monde, pour l'humanité.</p>	<h4><b>Le délai français n'expiré à 17 heures</b></h4> <p>Le délai de la France pour répondre à l'ultime démarche de l'Allemagne a expiré à 17 heures.</p>	<p>DE SON BUREAU DE DOWNING STREET</p> <h4><b>M. N. Chamberlain s'est adressé au peuple britannique :</b></h4> <p>« Nous avons la conviction claire...</p>
--	--	--

# DEPART SUR LE MASSILIA

## 21 juin 1944



## Démission d'office des C.M.

Art. 2. — Les conseillers municipaux peuvent être pour des motifs d'ordre public ou d'intérêt général déclarés démissionnaires d'office de leurs fonctions. Cette démission est prononcée par arrêté du préfet pour les conseillers municipaux des communes de 10.000 habitants et au-dessous, par le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur pour les conseillers municipaux des autres communes.

Art. 3. — Le présent décret, qui est déclaré applicable à l'Algérie, sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 14 novembre 1940.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

*Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,*  
MARCEL PEYROUTON.

Par la décision de l'Etat Français, le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer et son maire Georges Mandel sont destitués.

## Conclusion :

Les Soulacais gardent du Conseil Municipal et de son maire Georges Mandel, le souvenir d'un total engagement pour agir sur la défense du trait de côte, des mattes\*, le drainage des marais, le développement de l'ostréiculture et du tourisme en équipant la ville de structures sanitaires modernes et attrayantes.

## Conseils municipaux.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu l'article 3 du décret du 26 septembre 1939;

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret du 18 novembre 1939;

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Décrétons :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le conseil municipal de la commune de Soulac-sur-Mer (Gironde) est suspendu jusqu'à la cessation des hostilités.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Soulac-sur-Mer une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée :

Président.

M. Marcoux (Ludovic).

Membres.

MM. Mourlan (Auguste), Le Carvenec (Félix).

Art. 3. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 14 novembre 1940.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français,

*Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,*  
MARCEL PEYROUTON.

# GEORGES MANDEL 1885 - 1944

Maire de Soulac-sur-Mer 1919 - 1940



D.M.  
1937